

CONVENTION CADRE OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

2023 - 2028

pour la commune de Loudun

















ENTRE

La communauté de communes du Pays Loudunais

Représentée par son président, Monsieur Joël DAZAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 février 2023,

Ci-après désignée par « la Communauté de Communes »,

La commune de Loudun

Représentée par son maire, Monsieur Joël DAZAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 08 mars 2023,

Ci-après désignée par « le Commune »,

D'une part,

ΕT

ĽÉtat,

Représenté par le Préfet de la Vienne, Monsieur Jean-Marie GIRIER, Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:





Table des matières

Préambule	4
Article 1 - Objet de la convention cadre	4
Article 2 – Les ambitions du territoire	5
Article 3 – Les orientations stratégiques	6
Article 4 – Le plan d'action	6
4.1 Les actions	7
4.2. Projets en maturation	7
Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie	7
Article 6 - Engagements des partenaires	7
6.1. Dispositions générales concernant les financements	7
6.2. Le territoire signataire	8
6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics	8
6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	9
6.5. Maquette financière	9
Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain	10
Article 8 - Suivi et évaluation du programme	10
Article 9 - Résultats attendus du programme	10
Article 10 – Utilisation des logos	11
Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité	12
Article 12 – Evolution et mise à jour du programme	12
Article 13 - Résiliation du programme	12
Article 14 – Traitement des litiges	12
Sommaire des annexes	14







Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le Pays Loudunais, idéalement situé au carrefour, de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine est un territoire rural de 25 000 habitants répartis sur 45 communes dont 7 communes associées. Sa ville centre, Loudun concentre près de 30% de la population et la majeure partie de l'offre d'emploi, de services et d'équipement du territoire. La ville reste toutefois marquée par une contraction de sa démographie couplée à un vieillement contrairement aux communes des franges nord et sud qui bénéficient d'une installation plus importante des familles dans les aires d'attraction de Saumur et Châtellerault/Poitiers. En plus de cette concurrence intercommunale, le centre-ville de Loudun a tendance à perdre des habitants au profit de sa périphérie communale sud-ouest, à proximité de l'axe Loudun/ Mirebeau.

Conformément aux termes de la convention d'adhésion en date du 25 mai 2021, la ville de Loudun et la communauté de communes du Pays Loudunais (CCPL) se sont engagées dans un projet volontariste de revitalisation du centre de Loudun au travers, notamment du programme Petites Villes de Demain. Pour s'assurer de la réussite de ce projet, la commune et la CCPL ont également répondu à l'AMI de la Région Nouvelle Aquitaine en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et ont signée une convention cadre pluriannuelle le 15 mai 2021.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et





d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au sens de l'article L.303-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 – Les ambitions du territoire

Dès renouvellement des équipes municipales en 2020, les élus communautaires ont choisi de s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire, véritable feuille de route politique commune pour les 10 prochaines années.

L'ambition de ce projet est de créer un pivot autour duquel, la communauté de communes, les communes membres et leur partenaires publics ou privés pourront se coordonner, proposant ainsi un cadre de développement pour les 10 prochaines années.

Dans un territoire caractérisé par sa ruralité, le fonctionnement s'organise autour de la ville centre de Loudun et d'autres pôles de proximité. Au travers de ce maillage territorial, les élus ont souhaité mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la dévitalisation des centres-bourgs avec la ville de Loudun comme locomotive de ce nouvel élan pour l'ensemble du territoire.

Fruit d'une démarche collective associant l'ensemble des élus communautaires, les acteurs socio-économiques, les partenaires du territoire et en concertation avec la population, le projet de territoire a permis de définir une stratégie en 4 axes :

- Booster l'attractivité économique du Pays Loudunais, dans l'idée de créer les conditions nécessaires au développement économique du territoire en proposant une offre d'accueil adaptée au besoin des porteurs de projets. En parallèle la formation des habitants et en particulier des jeunes doit permettre de d'apporter une réponse aux besoins des entreprises. L'accent devra également être mis sur le développement de l'attractivité touristique comme vecteur de renforcement de l'attractivité économique.
- **Bien vivre** en Pays Loudunais en favorisant l'accès aux services et aux activités sur le territoire pour améliorer la qualité de vie des habitants. Sur cet axe, on entend améliorer l'accès aux professionnels de santé, dynamiser l'animation de la vie locale, renforcer l'offre d'équipements et de services. Cette dynamique doit favoriser le maintien de la population actuelle et organiser les conditions de l'accueil de nouveaux arrivants.
- être acteur de la **transition écologique et énergétique**, dans la volonté de se saisir des multiples enjeux auxquels le territoire va devoir faire face dans les prochaines années. Pour permettre la préservation du cadre de vie, l'objectif est de favoriser de nouvelles pratiques durables tant en termes de consommation que de production d'énergie ou de gestion et valorisation des déchets.
- Accompagner les mobilités à l'échelle du bassin de vie en proposant une approche multimodale des moyens de transports, durable et adaptée au milieu rural, le développement du territoire dépendant de la capacité des habitants et des acteurs économiques de se déplacer sans contraintes à l'intérieur du territoire et vers/depuis les territoires voisins.

En sa qualité de ville centre, Loudun est amenée à être affectée par ces choix, qui vont tendre à renforcer son rôle moteur pour la visibilité et l'attractivité du territoire. C'est pourquoi l'une des actions prioritaires du projet de territoire est la mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire de Loudun.

La ville de Loudun a donc poursuivi dans ce cadre la réflexion sur une stratégie de revitalisation avec comme ambition de retrouver un centre-ville habité, place marchande et touristique. Cette ambition nécessite une action à quatre niveaux :

- Favoriser la **réhabilitation des logements privés** en l'adaptant aux besoins exprimés par le public en mettant en œuvre les mécanismes financiers et techniques permettant de réduire le reste à charge à son maximum acceptable pour les ressources modestes des loudunais.
- Poursuivre le management commercial du centre-ville engagé depuis 2010 et favoriser la mise en œuvre





d'opération plus complexes avec investisseurs et porteurs de projets dans un souci d'équilibre avec la proche périphérie commerciale.

- Favoriser et renouveler l'animation touristique et culturelle, générer des parcours de découverte et créer une dynamique collective des habitants et des usagers du centre-ville.
- En lien avec les trois premiers axes, **agir sur les espaces publics, la signalétique et la circulation** pour rendre le centre-ville plus accessible et sécurisé. Cette action permettra de végétaliser le centre-ville de Loudun en privilégiant la micro-intervention et en évitant les reprises complètes de voiries.

La mise en œuvre de façon cohérente de l'ensemble de ces actions doit permettre le maintien de la population existante dans un cadre de vie amélioré et de favoriser l'accueil de nouveaux ménages dans un centre-ville dynamique permettant de répondre à l'ensemble des besoins au cours de leur vie.

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

Orientation 1 : Loudun, un centre-ville habité

Au travers d'actions en faveur de la rénovation de l'habitat privé et l'accompagnement de la constitution d'une offre nouvelle complémentaire, cette orientation doit permettre l'augmentation de la population dans le centre-ville de Loudun. Cette orientation est composée de quatre axes majeurs :

- Accompagner la requalification des logements en centre-ville
- Mobiliser les emprises publiques pour une amélioration du cadre de vie
- Mobiliser les fonciers publics pour apporter une offre de logements nouvelle
- Reconquérir les îlots stratégiques du centre-ville

Orientation 2 : Loudun, place marchande et touristique

Le centre-ville de Loudun bénéficie déjà d'un dynamisme commercial fort, l'enjeu pour les années à venir sera de maintenir cette dynamique d'assurer le bon équilibre entre le commerce du cœur de ville et celui en proche périphérie. La mise en tourisme du centre-ville de Loudun doit participer du maintien de cette dynamique en mettant en œuvre des actions devant permettre de capter les flux touristiques ligériens et ainsi d'augmenter la fréquentation du centre-ville. Pour atteindre le but de cette orientation, le travail s'organisera autour de trois axes :

- Améliorer l'arrivée des visiteurs
- Favoriser la cohabitation des différents modes de circulation
- Maintenir et moderniser le commerce de centre-ville

Pour s'assurer de la pleine réussite du projet global de revitalisation, ces deux orientations majeures devront être traité conjointement, chacune dépendant de l'autre. Il ne s'agira pour autant pas d'engager toutes les actions de front, mais bien de mettre en place un calendrier de mise en œuvre priorisé, la complétude de chaque action étant le point de départ d'une autre action.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.





La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 1.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la





date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Loudun assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Un chef de projet PVD, responsable de l'animation du programme est désigné au sein des services de la communauté de communes du Pays Loudunais. Il sera l'interface entre la ville et l'intercommunalité et devra assurer la fluidité de mise en œuvre de l'ORT de Loudun.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme, par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs





projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale);
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes: la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, du fait de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements);
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés);
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités





Article 7 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts — Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière
 ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement);
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 8 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 9 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Orientation 1 – Loudun, un centre-ville habité





Indicateur	Référence	Objectif
Atteinte des objectifs de l'OPAH-RU	A#1	Accompagner la requalification des
		logements en centre-ville
Réalisation des opérations	A#2, A#3, A#4	Mobiliser les emprises publiques
d'aménagement et appropriation		pour une amélioration du cadre de
par le public		vie
Réalisation d'un cahier des charges	A#5	Mobiliser les fonciers publics pour
et cession du foncier		apporter une offre de logements
Commercialisation d'un programme		nouvelle
de logements neufs		
Définition de programmes détaillés	A#6, A#7	Reconquérir les îlots stratégiques
de travaux		
Mise sur le marché de logements		
rénovés		
Installation d'un nouveau		
commerce		
Ouverture d'un nouvel équipement		
public		

Orientation 2 – Loudun, place marchande et touristique

Indicateur	Référence	Objectif
Mise en place d'une nouvelle signalétique et impact sur la fréquentation du centre-ville.	,	Améliorer l'arrivée des visiteurs
Amélioration de la cohabitation des différents usages des voies du centre-ville à la suite des phases tests Recueil des avis		Favoriser la cohabitation des différents modes de circulation
Augmentation de la fréquentation des commerces	A#14	Maintenir et moderniser le commerce de centre-ville

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 - Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).





Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 11 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat pour une durée de 5 ans, jusqu'en mars 2028.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 12 - Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 13 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente présent convention.

Article 14 - Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Poitiers à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Poitiers.





Fait en deux exemplaires à Loudun, le 21 mars 2023

Pour l'État

Monsieur Jean-Marie GIRIER, Préfet du département de la Vienne



Pour la communauté de communes du Pays Loudunais et la commune de Loudun,

Monsieur Joël DAZAS, Président-Maire





Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation du périmètre du secteur d'intervention ORT

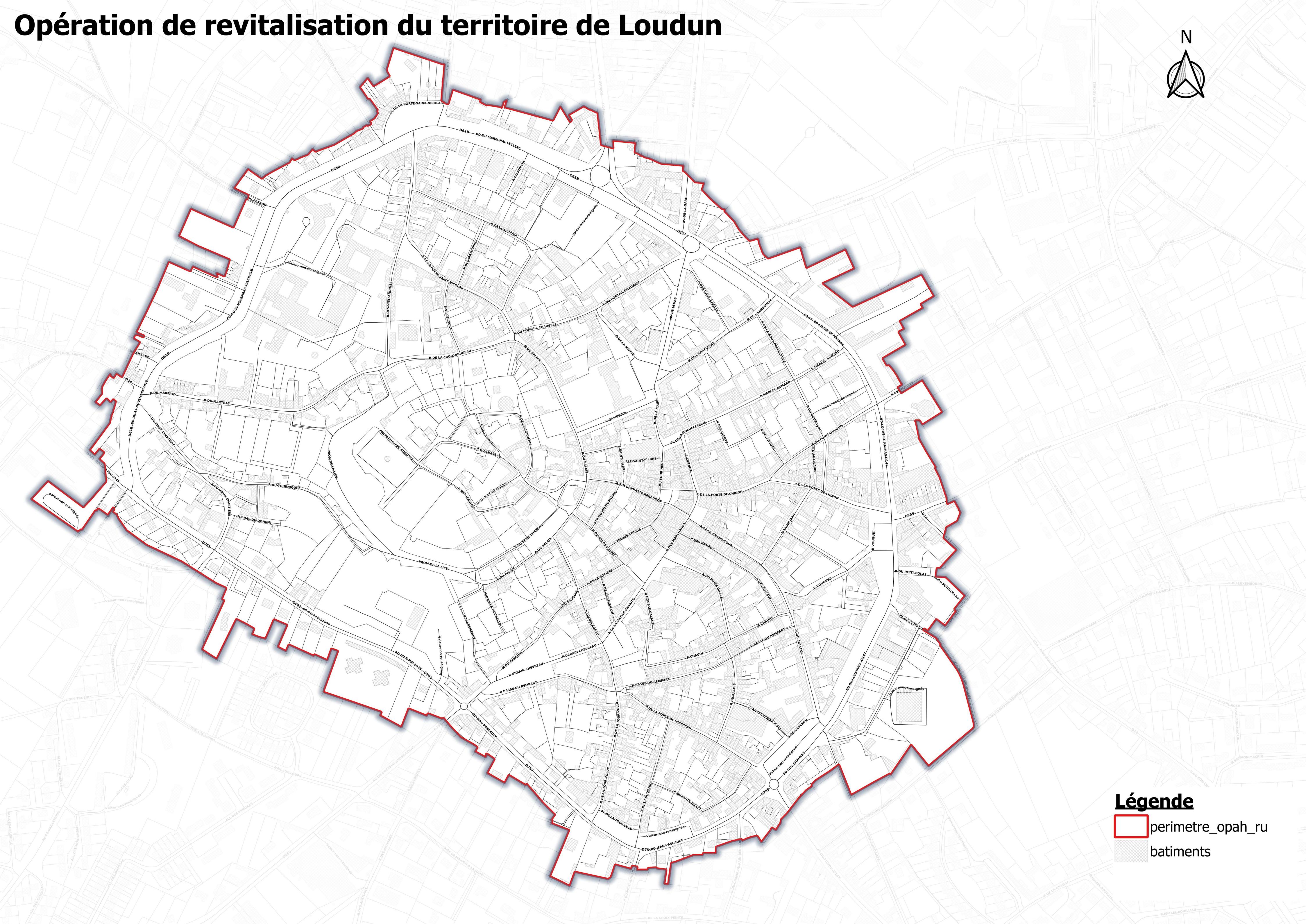
Annexe 2 - Fiches actions

Annexe 3 – Conventions spécifiques

- 3-1 Convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbaine (OPAH-RU)
- 3-2 Convention cadre pluriannuelle de revitalisation du centre-bourg de Loudun Région Nouvelle-Aquitaine







Opération de revitalisation du territoire LOUDUN



FICHES ACTIONS

















Loudun, centre-ville habité

Accompagner la requalification des logements en centre-ville

A#1 : Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

Mobiliser les emprises publiques pour une amélioration du cadre de vie

A#2 : créer un nouvel espace de vie face à la mairie A#3 : créer un nouvel îlot de fraicheur face à la poste

A#4 : renforcer l'attractivité de la place Ste-Croix et de ses commerces en diminuant la place du

stationnement

Mobiliser les fonciers publics pour apporter une offre de logements nouvelle

A#5 : réaliser un programme de logements sur une emprise dédiée au stationnement

Reconquérir les îlots stratégiques du centre-ville

A#6 : requalification de l'îlot « Chauveau » A#7 : requalification de l'îlot « Leuze »

Loudun, place marchande et touristique

Améliorer l'arrivée des visiteurs

A#8 : améliorer la signalétique pour guider les visiteurs vers le centre-ville

A#9 : améliorer la visibilité des commerces du centre-ville

Favoriser la cohabitation des différents modes de circulation

A#10 : reconfigurer les espaces de circulation et végétaliser le centre-ville

A#11 : signifier et mettre en valeur un parcours d'intérêt au service du fonctionnement du

linéaire marchand

A#12: moderniser le plan de circulation du centre-ville

A#13 : créer un plan des modes de déplacement vélos et actifs en centre-ville

Maintenir et moderniser le commerce de centre-ville

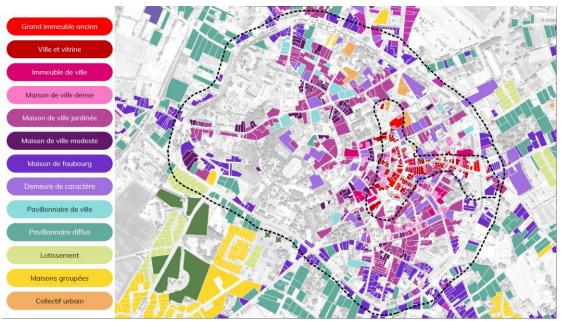
A#14 : accompagner les commerçants dans l'évolution des modes de communication

Accompagner la requalification des logements en centre-ville

A#1 – OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le contexte

L'analyse des mutations immobilières met en avant la perte de population du centre-ville de Loudun au profit de la proche périphérie. La conséquence de cette migration est un taux de vacance important en cœur de ville et une concentration des ménages captifs dans des logements locatifs parfois indignes.



Objectifs

L'objectif est d'engager une réflexion autour d'un nouveau plan de circulation tenant compte de l'action n°4 pour permettre une meilleure lisibilité du centre-ville et une meilleure cohabitation des usages.

Actions à engager

- Animation et communication autour du volet incitatif de l'OPAH-RU, via opérateur et en interne (ville et CCPL)
- Mise en œuvre d'actions coercitives en complément des aides incitatives (DUP, permis de louer...)
- Reprise de la signalétique pour la faire correspondre au nouveau plan de circulation.

Maîtrise d'ouvrage

CCPL

Partenariats et subventions potentiels

État via Anah: aides à la rénovation de logements, **Département**: SDH, aides à la rénovation de logements

Commune de Loudun : abondements locaux, fonds façades, prime

sortie de vacance

Calendrier de mise en œuvre

Lancement dès la première année pour une durée de 5 ans

Coût global estimé

1. Aides aux travaux : 1 344 680 €

2. Primes: 162 500 €

3. Ingénierie suivi-animation : 159 680 €4. Volet RU : à définir en cours d'opération

Mise en œuvre

Recrutement d'un opérateur en charge du suivi-animation dont la mission est répartie en 4 tranches :

- o Part fixe (animation de l'opération, communication)
- Part variable (suivi de l'opération, complétude des objectifs)
- o Faisabilités RU
- Missions annexes (appui technique visites RSD, permis de louer)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Atteinte des objectifs fixés dans la convention d'OPAH-RU

Mobiliser les emprises publiques pour une amélioration du cadre de vie

A#2 - CRÉER UN NOUVEL ESPACE DE VIE FACE À LA MAIRIE

Le contexte

La commune de Loudun possède un espace végétalisé face à la mairie. Aujourd'hui, cet espace est occupé par une fontaine inutilisée car vétuste et dont la remise en état n'est pas économiquement viable, ni cohérente avec la politique de réduction des consommations superflues.



Production. Localisation de l'espace public face à la mairie.



État actuel. Espace public à vocation décorative face à la mairie.

Objectifs

Création d'un nouvel espace moderne, végétalisé, source de fraicheur et qui prend en compte l'environnement existant et passé.

Poursuivre la réintroduction de la nature en ville en cohérence avec la reconfiguration de l'avenue de Leuze et la création d'un îlot de fraicheur à proximité de la Poste.

Actions à engager

- Sécurisation de la place et ses accès.
- Démolition de la fontaine
- Création d'un espace vert ouvert évoquant le rythme historique du parvis
- · Réflexion sur l'animation saisonnière de cet espace

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions d'État : DETR / DSIL / FNADT/fonds vert axe 2
Subventions et partenariats avec le **Département** : AAP
Revitalisation

Calendrier de mise en œuvre

Conception déjà en cours – mise en œuvre en lien avec le lancement de la requalification de l'avenue de Leuze

Coût travaux global estimé

1. Travaux et réalisation : 31 800€ - 203 000€ (revêtement stabilisé → pavé pierre locale)

- Création d'une allée centrale en matériaux drainant
- Création d'une noue végétale au milieu du parking pour gestion des eaux pluviales
- Création de deux zones végétales de part et d'autre de l'allée

2. Entretien, maintenance annuel: 210€ - 850€

Mise en œuvre

Conception d'un projet par la commission développement durable de la commune avec l'appui du services espaces verts. Réalisation des travaux par le service espaces verts ou externalisation.

Concertation de la population quant à l'occupation saisonnière de l'espace (boite à idée ?)

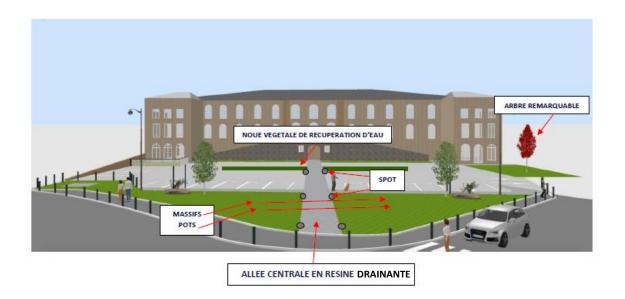
Lancement d'un appel à projet pour la saison estivale pour l'occupation de la place, ouvert aux associations et aux acteurs de la commune.

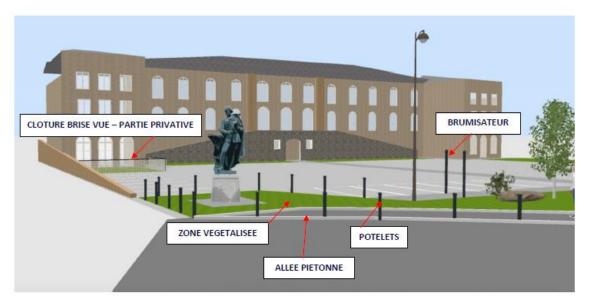
Indicateurs de suivi et d'évaluation

Réalisation de l'aménagement et appropriation par la population

A#2 - CRÉER UN NOUVEL ESPACE DE VIE FACE À LA MAIRIE

Images de références :





A#3 - CRÉER UN NOUVEL ÎLOT DE FRAICHEUR FACE A LA POSTE

Le contexte

Dans un contexte de végétalisation des espaces publics, un site à enjeu, du fait de son fort niveau d'usage ressort de l'analyse du tissu urbain : l'espace entre l'avenue de Leuze et la Poste de Loudun. Cette surface est aujourd'hui plantée d'un massif de fleurs annuelles et bisannuelles.



Production. Localisation de l'espace public face à la poste.



État actuel. Espace public à vocation fonctionnelle.

Objectifs

Création d'un îlot de fraicheur arboré sur différentes strates qui permettra dans les années futures de rafraichir la zone de quelques degrés et d'apporter un ombrage estival pour les riverains.

Poursuivre la réintroduction de la nature en ville en cohérence avec la reconfiguration de l'avenue de Leuze et celle de l'esplanade face à la Mairie.

Actions à engager

- Végétalisation vivace de la place avec alternance ornement/comestible
- Mise en place d'habitats pour la petite faune urbaine et les insectes
- Réflexion sur l'animation de l'espace (acculturation à « l'agriculture » urbaine)

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions d'État: DETR / DSIL / FNADT/fonds vert axe 2

Subventions de la **Région** : Appels à projets

Subventions et partenariats avec le Département : AAP

Revitalisation

Calendrier de mise en œuvre

Conception déjà en cours – mise en œuvre dès le lancement de l'ORT en articulation avec la requalification de l'esplanade de la mairie et la requalification de l'avenue de Leuze.

Coût travaux global estimé

1. Travaux et réalisation : 2 000 €

- Plantation sur les 130 m² avec minimum 50 végétaux en alternance feuillage/fleurs/fruits
- Création d'une allée centrale délimitée par ganivelle et arche végétalisée de charme
- Implantation d'abris et cabanes à insectes
- Gestion de l'arrosage

2. Études, entretien, maintenance : 500 € - 1 000 €

Mise en œuvre

Conception d'un projet par la commission développement durable de la commune avec l'appui du services espaces verts. Réalisation des travaux en régie.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Réalisation de l'aménagement et appropriation par la population

A#4 – RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DE LA PLACE SAINTE-CROIX ET DE SES COMMERCES EN DIMINUANT LA PLACE DU STATIONNEMENT

Le contexte

La place Sainte-Croix est un lieu de vie central de la commune de Loudun. Cette place s'organise de part et d'autre de la fin de la rue de la Vieille Charité. Elle propose une offre de commerces, bars et restaurants ainsi qu'une zone de stationnement centrale (25 places environ).





Production. Localisation des places de stationnement à supprimer.

État actuel. Vue depuis la place de Sainte-Croix.

Objectifs

Renforcer l'attractivité de la Place Sainte-Croix et de ses commerces en augmentant la surface des terrasses.

Actions à engager

- Suppression des places de stationnement longitudinales situées le long de la rue de la Vieille Charité (côté place).
- Reprise du revêtement pavé au sol, sur l'emprise libérée.
- Développement des terrasses sur ce nouvel espace piéton.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions d'État : DETR / DSIL / FNADT,

Subventions et partenariats avec le **Département :** AMI « Centre-

bourg ».

Calendrier de mise en œuvre

Lancement à court terme / 1/2 ans).

Coût travaux global estimé

1. Travaux et réalisation : 17 000 € - 25 500€

• Reprise du revêtement (170m²) : 17 000€ - 25 500€

2. Études, entretien, maintenance : 1 745 € - 3 145€

• Coût des études (10% du montant global) : 1 700€ - 3 060€

 Coût d'entretien/maintenance annuel (qui variera selon le choix du revêtement) : 45€ - 85€

Mise en œuvre

Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, compétente en conception d'espaces publics et requalification de voirie (paysagiste-concepteur + bureau d'étude VRD), OU dans le cadre d'un marché de travaux global lié à la conception des espace publics du centre-ville (cf. actions : 2, 3 et 4) pour une mission de conception/réalisation (AVP-DCE-VISA voire EXE-DET-AOR). L'équipe devra présenter des compétence en «conception espaces publics» et en «voirie et réseaux divers (ingénierie VRD)».

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Appropriation de l'espace public libéré par la suppression du stationnement

Mobiliser des fonciers publics pour apporter une offre de logements nouvelle en centre-ville

A#5 - RÉALISER UN PROGRAMME DE LOGEMENTS SUR UNE EMPRISE **DÉDIÉE AU STATIONNEMENT**

Le contexte

Aujourd'hui, l'angle de la rue du Bourg Joly et de la rue du Point du Jour, est marqué par la présence d'une poche de stationnement en « L » offrant environ 55 places de stationnement. Cette zone de stationnement interrompt le front bâti existant sur la rue du Point du Jour et se révèle particulièrement bien placée à l'échelle du centre-ville.

La ville peine également à proposer une offre de logements neufs à proximité immédiate du centre sur des demandes particulières qui n'existent pas dans l'ancien.



Production. Localisation du gisement foncier sur une poche de stationnement existante.



État actuel. Vue à l'angle de la rue du Bourg Joly et de la rue du Point du Jour.

Objectifs

Offrir une nouvelle offre de logements en centre-ville en réutilisant une surface dédiée au stationnement.

Actions à engager

- Suppression d'une partie de la zone de stationnement d'une surface de 500m2 environ, pour une perte estimée à 20 places.
- Réalisation d'un immeuble de logements pour compléter l'offre existante, notamment pour les séniors semiautonomes.

Maîtrise d'ouvrage

Promoteur privé.

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions d'État: DETR / DSIL / FNADT, Subventions de la Région : Appels à projets,

Subventions et partenariats avec le Département : AMI

« Centre-bourg ».

L'ensemble des subventions ne seront sollicitées que lors de la phase étude, la volonté étant une phase réalisation portée par un promoteur privé.

Calendrier de mise en œuvre

Lancement à moyen terme / 2 à 5 ans.

Coût travaux global estimé

- Pas de dépenses,
- Recettes liées à la vente foncière.

Mise en œuvre

Déclassement du parking vers le domaine privé communal. Définition d'un prix de vente cohérent du foncier.

Prospection auprès des promoteurs.

Possibilité de lancer un appel à candidature pour l'achat du foncier et le développement du projet.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Phase 1 : réalisation d'un cahier des charges et cession du

Phase 2 : commercialisation d'un programme de logements neufs

A#5 – RÉALISER UN PROGRAMME DE LOGEMENTS SUR UNE EMPRISE DÉDIÉE AU STATIONNEMENT



État actuel. Vue à l'angle de la rue du Bourg Joly et de la rue du Point du Jour.

Insertion graphique:



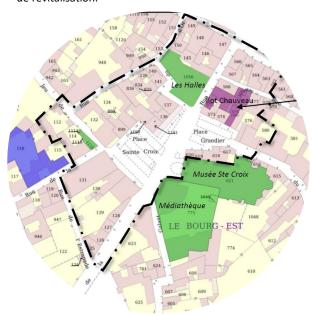
Production. Insertion graphique d'un projet d'immeuble en R+1 avec attique.

Reconquérir les îlots stratégiques du centre-ville

A#6 - REQUALIFICATION DE L'ÎLOT « CHAUVEAU »

Le contexte

La ville de Loudun est propriétaire d'un ensemble immobilier sis rue des Marchands et place urbain Grandier. Ces immeubles avaient été acquis par le biais de l'EPF Nouvelle-Aquitaine et rétrocédés à la ville à la fin de l'année 2020. Ce bien, vacant depuis de nombreuses années, est composé de deux cellules commerciales en rez-de-chaussée et de logements dans les étages. L'état de dégradation de cette îlot ne permet pas son occupation sans réhabilitation préalable. Cet état bâtimentaire et son positionnement en cœur de ville font de cet îlot une véritable friche urbaine qui confère à sa réhabilitation une place centrale dans le programme de revitalisation.



Production. Localisation du gisement foncier sur une poche de stationnement existante.



État actuel. Vue à l'angle de la rue des Marchands et de la place Urbain Grandier.

Objectifs

Remettre sur le marché une offre de logements confortables ainsi que des locaux commerciaux répondant aux besoins connus.

Actions à engager

- Établissement d'un programme de travaux
- Recomposition de l'ensemble de la partie logement et recréation de cellules commerciales en rez-de-chaussée.

Maîtrise d'ouvrage

SEM Patrimoniale de la Vienne via filiale SAS Foncière

Partenariats et subventions potentiels

Association de l'UDAP 86,

Subventions d'État: Fonds Vert axe 3

Subventions Anah: VIR/DIIF

Subvention et prêts **Banque des Territoires** : financement de l'étude de programmation et prêts en phase opérationnelle Subventions de la **Région** : AMI revitalisation (participation au

déficit d'opération)

Subventions du **Département** : politique sociale (public

spécifique)

Calendrier de mise en œuvre

Lancement à court terme de l'étude de faisabilité et de programmation – année 1

Lancement à moyen terme de la phase opérationnelle – année 2

Coût travaux global estimé

- Étude de programmation financée à 100% par la Banque des Territoires.
- Coût des travaux à définir à l'issue de la programmation.

Mise en œuvre

Réalisation d'une étude de programmation par l'Union Régionale SOLiHA dans le cadre du marché à bons de commandes de la Banque des Territoires.

Cession avec charges ou conclusion d'un bail à réhabilitation avec la filiale foncière de la SEM Patrimoniale de la Vienne pour la phase opérationnelle.

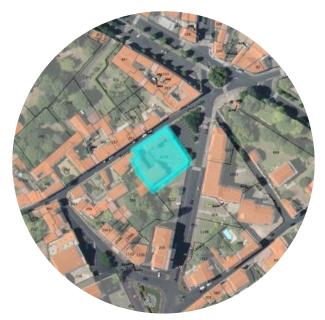
Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mise sur le marché d'un programme de logements adaptés Installation d'un nouveau commerce

A#7 - REQUALIFICATION DE L'ÎLOT « LEUZE »

Le contexte

La ville de Loudun est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au bas de l'avenue de Leuze, acquis avec le concours de l'EPF Nouvelle-Aquitaine puis rétrocédé à la commune. Son positionnement sur un des accès principaux au centre-ville lui confère une dimension stratégique de premier plan au sein du programme de revitalisation de Loudun. L'aménagement de l'ensemble du site permettrait de créer une dilatation de l'espace public créant un appel d'air dirigeant les flux du boulevard vers le centre-ville patrimonial et commerçant.



Production. Positionnement idéal de l'îlot en entrée nord du centre ville.



État actuel. Vue depuis l'avenue de Leuze.

Objectifs

Repositionner un équipement public en entrée de ville pour renforcer le captage des flux du boulevard vers le centre-ville patrimonial et commerçant.

Actions à engager

- Étude de faisabilité et de programmation.
- Réalisation d'un équipement public sur l'ancienne salle des ventes et le reste des dépendances liées.
- Division de la parcelle en vue de la cession de la maison de maître pour la réalisation d'un projet privé compatible avec le projet public.

Maîtrise d'ouvrage

CCPL/OTPL + promoteur privé

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'**UDAP** 86, Subventions de l'**Europe** : LEADER

Subventions d'État : DETR / DSIL / FNADT/Fonds Vert axe 3
Subvention Banque des Territoires : Petites Villes de Demain
Subventions de la Région : AMI « revitalisation », politiques sectorielles notamment liées au tourisme.

Calendrier de mise en œuvre

année 1 : étude de faisabilité et de programmation

année 2 : phase opérationnelle

Coût travaux global estimé

- Étude de faisabilité et de programmation :
 - o Dépense 38 000 € HT
 - Recettes:
 - 15 200 € (AMI Région NA)
 - 15 200 € (PVD BdT)
- Phase opérationnelle : coût prévisionnel lié au programme

Mise en œuvre

Recrutement d'une AMO pour la réalisation d'une étude de faisabilité en tranche ferme, une programmation en tranche optionnelle 1 et l'accompagnement dans la désignation du maître d'œuvre en tranche optionnelle 2.

Division du terrain pour préparer la cession avec charges de la maison de maître.

Prospection des promoteurs immobiliers ou mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Définition d'un programme détaillé de travaux

Ouverture de l'équipement

Améliorer l'arrivée des visiteurs à Loudun

A#8 – AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE POUR GUIDER LE VISITEUR VERS LE CENTRE-VILLE

Le contexte

La commune de Loudun se caractérise par son centre-ville, sa ceinture routière et ses axes pénétrants vers le cœur de ville. Les nombreuses zones de stationnement existantes sont aujourd'hui mal indiquées et peu hiérarchisées, entre points d'entrée pour le visiteur, et stationnement réservé aux résidents. L'arrivée à Loudun souffre d'un manque de lisibilité ce qui affecte la visibilité de son centre-ville.

Le centre-ville de Loudun dispose d'une offre de stationnement importante : 1 300 places de stationnement publiques dans le centre-ville dont 970 places à moins de 5 minutes à pied de la place de la Poulaillerie et à proximité immédiate de la Tour Carrée.



État actuel. Signalétique existante Place de la Mairie



Exemple. Signalétique des itinéraires piétons à Lille

Objectifs

Faciliter l'accès au centre-ville et inciter les visiteurs à y accéder en utilisant des zones de stationnement stratégiques sur les rues commerçantes et historiques du centre-ville. Optimiser les déplacements piétons et la visibilité des lieux touristiques et culturels.

Mise en œuvre

- Définition de 4 parkings prioritaires (Mairie, Porte Chinon, Charité et Tour Carrée), de 2 parkings de report (Marché et Gigots) et de 4 zones de stationnement occasionnelles plus éloignée du cœur de ville;
- Installation de 12 panneaux indiquant l'existence et la direction des parking préférentiels depuis les axes pénétrants (points noirs sur la carte ci-dessous);
- Installation de 2 panneaux d'interprétation le long des voies piétonnes du cœur de ville indiquant les itinéraires vers les principaux lieux touristiques culturels et commerciaux (points roses sur la carte ci-dessous);
- Installation de 4 «Relais Informations Services» résumant l'ensemble des points d'intérêts de la commune, sur les 4 parkings préférentiels et sur la Place Sainte-Croix (points oranges sur la carte ci-dessous).

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun.

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions d'État : DETR / DSIL / FNADT,

Subventions de la **Région** : Appels à projets, «Tourisme : aide au

Subventions et partenariats avec le **Département** : AAP

Calendrier de mise en œuvre

Lancement à court terme / 1 an.

Coût global estimé

Revitalisation

1. Travaux et réalisation : 13 600€ - 19 400€

- 12 panneaux « classiques » (500€ 800€) = 6 000€ 9 600€
- 2 panneaux « d'interprétation » (800€ 1 000€) = 1 600€ 2 000€
- 4 « Relais Informations Services » (1 000€ 1 200€) = 4 000€ 4 800€
- Mission de maîtrise d'œuvre = 1 000€ 1 500€
- Conception graphique = 1 000€ 1 500€

2. Études, entretien, maintenance : de 1 360€ à 4 080€

- Coûts des études (10% du montant global) : 1 360€ 1 940€
- Coût de petit et moyen remplacement : Variable jusqu'à 20% lors des deux premières années) : de 0€ à 2 720€ - de 0€ à 3 880€

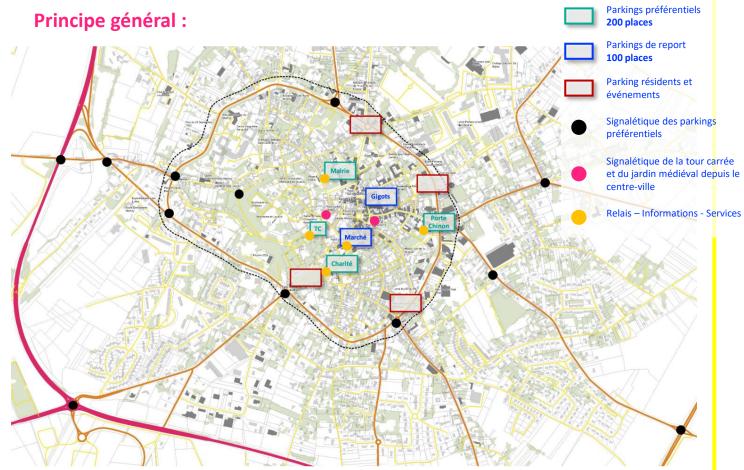
Mise en œuvre

Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, compétente en conception d'espaces publics et requalification de voirie (paysagiste-concepteur + bureau d'étude VRD), OU dans le cadre d'un marché de travaux global lié à la conception des espace publics du centre-ville pour une mission de conception/réalisation (AVP-DCE-VISA voire EXE-DET-AOR). L'équipe devra présenter des compétence en «conception espaces publics» et en «voirie et réseaux divers (ingénierie VRD)».

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mise en place d'une nouvelle signalisation, fréquentation

A#8 – AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE POUR GUIDER LE VISITEUR VERS LE CENTRE-VILLE



Production. Carte de localisation du projet de signalétique.

Images de références :



Exemple. Relais Informations Services à Plougerneau

A#9 – AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DES COMMERCES DE CENTRE-VILLE

Le contexte

Les commerces du centre- ville s'étalent sur un "T commerçant« situé en cœur de ville, difficilement visible depuis les boulevards. Aujourd'hui, aucune signalétique ne permet de situer les boutiques du centre-ville, ni les différentes activités existantes.



État actuel. Signalétique existante Place de la Mairie



Exemple. Signalétique commerces à Gravelines

Objectifs

Permettre aux habitants et touristes de pouvoir localiser les différents commerçants en fonction de leurs besoins. Faciliter le cheminement jusqu'au centre-ville et l'affirmer.

Permettre aux commerçants de pouvoir bénéficier d'un panneau directionnel nominatif (moyennant l'achat de leur propre panneau)

Mise en œuvre

Elaborer et mettre en œuvre une charte signalétique cohérente, claire et valorisante.

- Mobiliser les partenaires (CCPL, Office de tourisme, associations de commerçants)
- Conception et proposition d'une charte graphique commune
- Baliser les cheminements piétons et mettre en place une signalétique permettant de marquer clairement le périmètre du centre-ville
- Proposer de la vitrophanie sur les vitrines des commerces vacants afin de maintenir une continuité marchande

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun.

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions et partenariats avec le **Département :** AMI «Centrebourg».

Calendrier de mise en œuvre

Étude durant le premier semestre de l'opération et réalisation en suivant

Coût global estimé

1. Dépenses:

• Achat panneaux : environ 20 000€

• Installation : en régie

2. Recettes:

 En fonction des résultats de la phase étude, prise en charge des panneaux directement par les commerçants

Mise en œuvre

Élaboration d'un charte graphique pour la signalétique à mettre en place en lien avec les associations de commerçants et l'ABF.

Mise en place réalisée en régie par les services municipaux.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Formalisation de la future signalisation Implantation et évolution de la fréquentation

Favoriser la cohabitation des différents modes de circulation

A#10 – RECONFIGURER LES ESPACES DE CIRCULATION ET VÉGÉTALISER LES RUES DU CENTRE-VILLE

Le contexte

L'avenue de Leuze et la rue de la Vieille Charité offrent des espaces relativement larges, notamment avec la présence de places de stationnement en créneau ou en bataille le long de la chaussée. La rue de la Mairie, la rue de Carnot, la rue des Marchands et la rue la Porte Chinon présentent des profils beaucoup plus étroits, créant des ambiances plus intimes.



Exemple. Bande végétale en bordure de voie cyclable.

Objectifs

Végétaliser le centre-ville et notamment la zone de rencontre. Retravailler le profil et l'aménagement des voies d'entrées vers le cœur de ville en offrant une part plus importante aux piétons et aux modes doux actifs et en les végétalisant.

Actions à engager

- Réaménagement de l'avenue de Leuze en réduisant la taille de la voie circulée, en supprimant le stationnement en créneau pour intégrer du stationnement longitudinal, en créant un trottoir de chaque côté de la voie et en intégrant une voie cyclable.
- Réaménagement de la rue de la Vieille Charité et du début de la rue de la Porte Chinon, en plantant ponctuellement les places de parking longitudinales pour rythmer le linéaire et faire ralentir les voitures.
- Mise en place d'une continuité plantée en bas de façades de la rue Renaudot.
- Reconfiguration de la zone de rencontre sur les rues de la Mairie, de Carnot, des Marchands, du Four neuf, et de la Porte Chinon:
 - Uniformisation du profil des rues : mise à niveau et homogénéisation de la chaussée;
 - Implantation de plantes grimpantes sur des réservations réalisées par la mairie en pied d'immeuble, sur la base du volontariat;
 - Décalage des jardinières existantes (actuellement positionnées sur les trottoirs) sur la chaussée, pour réaliser des chicanes végétales afin de réduire la vitesses des voitures et favoriser les déplacements piétons.

Chacune de ces actions fera l'objet d'une phase dite de test durant laquelle des aménagements temporaires seront mis en place pour préfigurer un potentiel aménagement définitif et s'assurer de sa nécessité et en pas obérer la révision du plan de circulation

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun



Exemple. Végétalisation linéaire en pieds de façades.

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions d'État: DETR / DSIL / FNADT/fonds vert axe 2 Subventions de la Région: Appels à projets, Itinérance cyclable, Subventions et partenariats avec le **Département**: AMI «Centrebourg».

Calendrier de mise en œuvre

Phase test – année 2 Aménagements définitifs – années 3, 4, 5

Coût travaux global estimé

1. Travaux et réalisation : 306 825€ - 449 000€

Reconfiguration de l'avenue de Leuze : 192 000€ - 256 000€
Reconfiguration de la zone de rencontre : 111 825€ -186 875€

• Embellissement des entrées de centre-ville : 600€ - 1 125€

• Végétalisation du centre-ville : 2 400€ - 5 000€

2. Études, entretien, maintenance : 107 425€ - 166 150€

• Coût des études : 30 700€ - 44 900€

• Coût d'entretien/maintenance annuel : 240€ - 750€

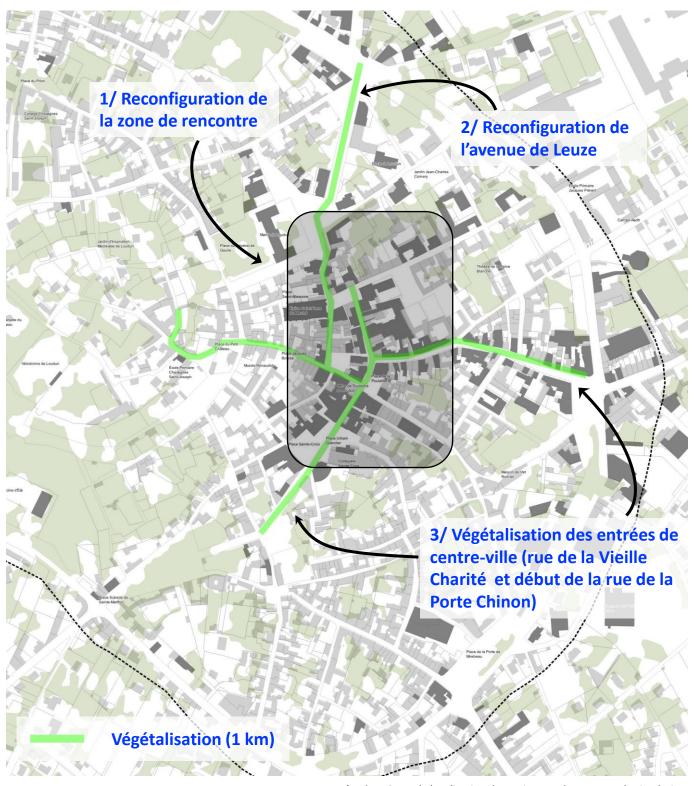
Mise en œuvre

Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre, compétente en conception d'espaces publics et requalification de voirie (paysagiste-concepteur + bureau d'étude VRD), OU dans le cadre d'un marché de travaux global lié à la conception des espace publics du centre-ville pour une mission de conception/réalisation (AVP-DCE-VISA voire EXE-DET-AOR). L'équipe devra présenter des compétence en «conception espaces publics» et en «voirie et réseaux divers (ingénierie VRD)».

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Amélioration de la cohabitation des différents usages des voies de centre-ville à la suite des phases tests – recueil des avis.

Principe général :

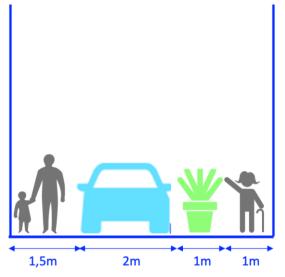


Production. Carte de localisation des actions sur les espaces de circulation.

1

Reconfiguration de la zone de rencontre

1.1 Harmoniser la configuration des rues



Production. Profil type de voie de centre-ville.



État actuel. Les rues étroites de la zone de rencontre.

1.2 Redonner l'avantage au piéton en créant des « chicanes » végétales



État actuel. Les jardinières existantes positionnées sur les trottoirs seront déplacées.

1

Reconfiguration de la zone de rencontre

1.3 Végétaliser les pieds d'immeubles commerçants

Images de références :



Exemple. Végétalisation des pieds d'immeubles commerçants à Bordeaux



Exemple. Végétalisation grimpante à Strasbourg

1

Reconfiguration de la zone de rencontre

1.4 Réaliser une végétalisation linéaire en pieds de façade rue Renaudot



État actuel. Rue Renaudot.

Images de références :

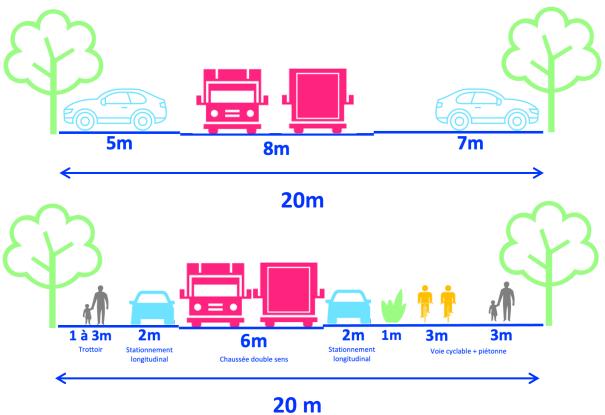


Exemples. Végétalisation linéaire en pieds de façades.

Reconfiguration de l'avenue de Leuze



État actuel. L'avenue de Leuze sera reconfigurée notamment grâce à la reconquête des espaces de stationnements longitudinaux.



Production. Profil type pour la reconfiguration de l'avenue.

3 Végétalisation entre les espaces de stationnement des entrées de centre-ville (rue de la Porte Chinon et rue de la Vieille Charité)



État actuel. Rue de la Vieille Charité en direction du centre-ville.

Images de références :



Exemples. Végétalisation entre les places de stationnement le long de voies.

A#11 – SIGNIFIER ET METTRE EN VALEUR UN PARCOURS D'INTÉRÊT AU SERVICE DU FONCTIONNEMENT DU LINÉAIRE MARCHAND

Le contexte

Le cœur de ville de Loudun est riche d'un patrimoine important souvent trop confidentiel. Une fois arrivé en centre-ville le visiteur n'est pas incité à découvrir les sites patrimoniaux phares de Loudun.



Exemple. Parcours de la Chouette - Dijon



Exemple. Balade audio – ville des Trois Rivières

Objectifs

Inciter à la fréquentation de l'ensemble des séquences du centreville, notamment les axes commerçants en mettant en valeur les points d'intérêts patrimoniaux de la ville, en lien avec les itinéraires touristiques préexistants.

Actions à engager

- Identification du périmètre et des attributs à mettre en valeur.
- Mettre en place une matérialisation de cheminement
- Mettre en place des groupes de travail avec les commerçants

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions de la **Région** : politiques sectorielles notamment liées au tourisme.

Subventions et partenariats avec le **Département :** AAP revitalisation

Partenariat Office de Tourisme du Pays Loudunais

Calendrier de mise en œuvre

Phase d'étude en fin de deuxième année d'opération

Phase réalisation en lien avec la requalification des espaces publics à compter de l'année 3.

Coût global estimé

Coût de réalisation ne pourra être estimé qu'à l'issue de la phase d'étude qui définira la forme que prendra la matérialisation du parcours d'intérêt

Mise en œuvre

Réflexion en groupe de travail avec les différents acteurs tels que les commerçants, l'office de tourisme .

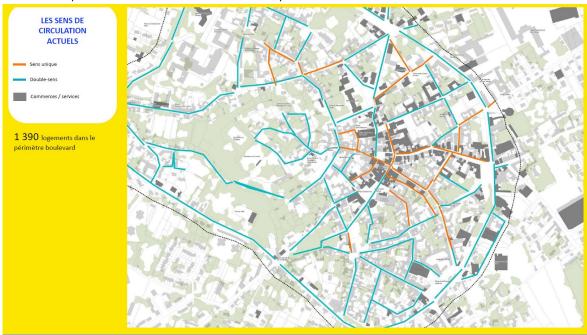
Indicateurs de suivi et d'évaluation

Fréquentation des points d'intérêt et des commerces

A#12 – MODERNISER LE PLAN DE CIRCULATION EN CENTRE-VILLE

Le contexte

L'accès au centre-ville de Loudun et la circulation en son sein manquent de lisibilité. Il n'existe pas de répartition des usages et les sens de circulation peuvent rendre difficile l'accès à certaines parties du centre-ville.



Objectifs

L'objectif est d'engager une réflexion autour d'un nouveau plan de circulation tenant compte de l'action n°4 pour permettre une meilleure lisibilité du centre-ville et une meilleure cohabitation des usages.

Actions à engager

- Recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner les élus dans la modification du plan de circulation
- Concertation auprès des usagers du centre-ville pour s'assurer de la cohérence du nouveau plan de circulation
- Reprise de la signalétique pour la faire correspondre au nouveau plan de circulation.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions d'État : DETR / DSIL / FNADT,

Subventions de la **Région** : AMI « Centre-Bourg », Itinérance

cyclable,

Subventions et partenariats avec le **Département** : AAP revitalisation

Calendrier de mise en œuvre

Lancement moyen terme / 2 à 4 ans.

Coût global estimé

1. Étude: 100 000 €

2. Mise en œuvre : 7 000 € - 10 000 €
Nouveaux panneaux : 5 000 € - 8 000 €
Signalisation horizontale : 2 000 €

Mise en œuvre

Recrutement d'une AMO pour accompagner les élus dans la définition d'un nouveau plan de circulation adapté au programme global de revitalisation. Mission en deux phases :

- o Diagnostic, tenant compte des études déjà menées
- o Proposition d'un plan de circulation

Mise en œuvre des préconisation de l'AMO en régie par les services techniques de la ville.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Fluidification des déplacements en centre-ville et meilleure accessibilité du centre-ville – recueil des avis.

A#13 – CRÉER UN PLAN DES MODES DE DÉPLACEMENT VÉLOS ET ACTIFS EN CENTRE-VILLE

Le contexte

L'hyper centre de Loudun est pour partie classé en zone de rencontre mais les équipements actuels ne sont pas favorables au partage des usages. L'accès au centre-ville depuis la périphérie est difficilement lisible pour les utilisateurs de deux-roues non motorisés. De même l'arrivée en ville n'est pas adaptée, notamment en termes d'emplacements de stationnement.



Exemple. Aménagement actuel rue du Stade.



Exemple. Aménagement de bande cyclable sécurisée.

Objectifs

L'objectif ici est de mettre en œuvre un schéma des mobilités actives dans le centre-ville de Loudun tenant compte de l'accessibilité depuis la périphérie proche.

Actions à engager

- Diagnostic du maillage d'aménagements existant permettant d'accéder au centre-ville et d'y circuler via des modes actifs.
- Elaboration d'un schéma directeur des mobilités actives de Loudun facilitant l'arrivée en centre-ville depuis la périphérie proche et permettant de raccorder Loudun aux communes périphériques. :
 - o Stratégie de déploiement priorisés ;
 - Programme d'actions avec esquisses;
 - o Mise en œuvre des actions

Maîtrise d'ouvrage

CCPL dans le cadre du projet TePos et en lien avec la commune de Loudun dans le cadre des potentielles requalification d'espaces publics

Partenariats et subventions potentiels

Consultation de l'UDAP 86,

Subventions d'État : DETR / DSIL / FNADT,

Subventions de la **Région** : AMI « Centre-Bourg », Itinérance

cyclable,

Subventions du Département : AAP Revitalisation

Participation de la commune de Loudun et autres communes concernées.

Calendrier de mise en œuvre

Lancement moyen terme / 2 à 4 ans.

Coût global estimé

À définir en lien avec le schéma cyclable de territoire

Mise en œuvre

En lien avec l'élaboration d'un nouveau plan de circulation et avec un schéma cyclable à l'échelle du territoire intercommunal, recrutement d'une AMO pour accompagner les élus . (PCAET)

Réalisation des potentiels aménagements nécessaires en lien avec la reconfiguration des espaces publics (marché global)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Maintenir et moderniser le commerce de centre-ville

A#14 – ACCOMPAGNER LES COMMERÇANTS DANS L'ÉVOLUTION DES MODES DE COMMUNICATION

Le contexte

Actuellement les commerçants du centre-ville sont une minorité à utiliser des moyens de communication numérique (site internet, réseaux sociaux, outils de référencement...). Peu d'actions de communication commerciales sont menées par les commerçants ou leurs groupements pour diversifier leur clientèle et notamment attirer une clientèle plus jeune active sur les réseaux sociaux.

Objectifs

Mettre en valeur et faire connaître les commerçants et leur travail. Inciter les habitants à retourner consommer dans les commerces de proximité. Créer des évènements pour favoriser la venue à Loudun et répondre à une demande des commerçants.

Actions à engager

- Relayer les actions commerciales via les réseaux sociaux
- · Inciter les commerçants à se référencer sur internet
- Encourager les commerçants à organiser des jeux ou évènements
- Renforcer la visibilité des commerçants et artisans

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Loudun

Partenariats et subventions potentiels

Banque des Territoires FAE Office de Tourisme du Pays Loudunais CCI

Initiatives Vienne

Calendrier de mise en œuvre

Phase de concertation dès la première année

Mise en œuvre et accompagnement de la dynamique pendant toute la durée de l'opération

Coût travaux global estimé

Ø

Mise en œuvre

Mise en place d'un référencement des commerçants via l'application de la ville en lien avec le service communication de la Mairie.

Relayer les actions commerciales sur le site internet de la Ville.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Sondage auprès des commerçants concernant la fréquentation de leur commerce



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

					Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
					S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10
			Loudu	n, centr	e-vill	e hab	ité							
Accompagner l	a regualifio	ration o	les logements er	•										
	<u>a requami</u>	cation	ics logerilents ci	r centre-	VIIIC									
A#1 : OPAH-RU														
Mobiliser les er	mprises pu	bliques	pour une améli	oration o	u cad	re de	vie			:				
A#2 : créer un nouvel espace de vie face à la mairie											:			
A#3 : créer un nouvel îlot de fraicheur face à la poste														
A#4 : renforcer l'attractivité de la place Sainte-Croix et de														
ses commerces en diminuant la place du stationnement														
			ur apporter une		ogem	ents i	ouve	lle						
A#5 : réaliser un programme de logements sur une emprise dédiée au stationnement														
Reconquérir les	îlots strat	tégique	s du centre-ville											
A#6 : requalification de l'îlot "Chauveau"														
A#7 : requalification de l'îlot "Leuze"														
			Loudun, plac	e march	ande	et to	urist	ique						
Améliorer l'arri	vée des vi	siteurs	à Loudun											
A#8 : améliorer la signalétique pour guider les visiteurs vers le centre-ville														
A#9 : Améliorer la visibilité des commerces du centre-ville														
Favoriser la col	abitation	des dif	érents modes d	e circulat	ion									
A#10 : reconfigurer les espaces de circulation et végétaliser le centre-ville														
A#11 : signifier et mettre en valeur un parcours d'intérêt au service du fonctionnement du linéaire marchand														
A#12 : moderniser le plan de circulation du centre-ville														
A#13 : créer un plan des modes de déplacement actifs en centre-ville														
Maintenir et m	oderniser	le comi	nerce de centre-	ville										
A#14 : accompa modes de comr			çants dans l'évolu	ution des										
Légende	Études		Réalisation											